

d'autant plus en aide aux évêques que ceux ci ne peuvent jamais être sûrs que leur successeur ne renversera pas ce qu'ils auraient fondé ou dirigé. M. Godefroy veut que les membres de cette société vivent d'une vie ecclésiastique, comme doivent la pratiquer ceux qui sont destinés à travailler au salut d'autrui. Chose digne de remarque, l'assemblée ne dédaigna nullement le projet d'un simple curé, elle ne répondit pas que les évêques savaient ce qu'ils avaient à faire, qu'ils n'avaient pas besoin de conseil ; qu'en tout cas, ils ne voulaient pas entendre parler d'une société destinée à diriger leur séminaire. Tout au contraire l'assemblée, avec beaucoup de sagesse et d'humilité, approuva le dessein du curé normand. Voici le texte de la réponse du clergé telle qu'elle fut inscrite dans l'acte authentique dressé par Mgr l'évêque de Chartres, et lu le 22 décembre après midi : ce même texte date la situation, la précise et en outre répond à toutes les attaques dont Saint-Sulpice et Saint-Lazare sont aujourd'hui l'objet.

« Les cardinaux, archevêques, évêques et autres ecclésiastiques de l'assemblée du clergé, souhaitant de voir l'état hiérarchique en sa première splendeur, et considérant les grands biens que peuvent arriver à toute l'Église de la bonne vie et dévotion de ses pasteurs, désirant aussi remédier aux scandales qui suivent l'ignorance et l'imperfection de quelques-uns, ont approuvé et autorisé le dessein qui leur a été proposé par maître Charles Godefroy, curé de Cretteville, pour l'érection des collèges, des saint exercices, par les provinces de ce